



Adresse et siège social :
Maison de la vie associative et
citoyenne de Paris 14^{ème}
ASSS – AVTM Boîte N° 43
22 rue DEPARCIEUX
75014 PARIS

Courriel : avtm.asss@gmail.com

site internet :

<http://avtm.hautetfort.com/>



Chers amis,

Octobre 2022

50 ans de présence en Inde :



Tel est le bel anniversaire fêté par Gaston en octobre : c'est en effet en octobre 1972 que Gaston arrivait en Inde, dans le slum de Pilkhana où il a pris la suite du Père François Laborde auprès de nos amis de **SEVA SANGH SAMITI**.

50 ans après, l'action sociale de SEVA SANGH SAMITI se poursuit encore avec le soutien fidèle des Amis de SEVA SANGH SAMITI (nous continuons de leur envoyer

grâce à votre générosité 6.000 euros par trimestre) et celui de plusieurs associations espagnoles et d'un donateur suisse.

Gaston ne pouvait savoir en arrivant en Inde quels seraient tous les fruits que porterait son action. En relisant le dernier paragraphe de son livre paru en 2003 « Les racines des palétuviers » aux éditions Charles Léopold Mayer, on peut mesurer le chemin parcouru. Il écrivait alors « Gopa vient de se mettre à la disposition des infirmes de Bélari. Papu, le rejeton plein de promesse de Belle Chevelure [Sukeshi], seize ans aujourd'hui, prend part à la réhabilitation des handicapés et rêve de nouvelles initiatives pour les vieux et les aveugles. Quelles promesses de riches moissons ! ».

Or, pratiquement 20 ans plus tard, Gopa est devenu la secrétaire générale de ICOD, et son gendre apporte son soutien bénévole à son bureau, Sukeshi est secrétaire générale de ASHA BHAVAN CENTRE et John-Mary, « Papu » en est le Président !

Nous vous ferons parvenir le témoignage de plusieurs amis de l'AVTM qui seront présents pour cet anniversaire.

Cette lettre rappelle le cadre dans lequel a été créé le centre ICOD de Gaston et met en avant les travaux de réhabilitation du centre de Kathila de ASHA BHAVAN CENTRE financés par l'AVTM.

Nous illustrons cette lettre avec quelques photos des activités des enfants dans les foyers de nos amis d'ASHA BHAVAN CENTRE.

Enfin, nous tenons à vous remercier pour votre soutien fidèle complété par une donation exceptionnelle, qui nous a déjà permis d'envoyer en 2022 la somme de 268.600 euros à l'ensemble de nos amis.

François Moulinier, Président de l'AVTM et de l'ASSS

Transferts 2022	euros
ICOD	127 400
ASHA BHAVAN CENTRE	111 600
RAGDS	4 000
Total AVTM	243 000
SEVA SANGH SAMITI	25 600
Total ASSS	25 600
Total AVTM + ASSS	268 600

Les priorités d'ICOD :

- La conviction que les démunis, les abandonnés et tous les exclus de la société peuvent y trouver leur place.
- Une réponse à l'appel de l'ONU pour la prévention de l'esclavage, de la traite et de tous les handicaps.
- Une réponse à l'appel à l'intégration œcuménique et interreligieuse de toutes les confessions sur un pied d'égalité.
- Et aussi un appel à la protection de l'environnement pour créer une biodiversité écologique.
- Les étapes sont lentes et régulières, mais dépendantes des dons. Tout travail doit être fait sur le long terme uniquement car pour la plupart des bénéficiaires, il s'agit d'un défi de construction de vie.

Pour répondre à ces priorités ICOD souhaite :



- Apporter un soutien total et des soins aux démunis, en particulier ceux qui se trouvent dans la rue, les orphelins et les rejetés
- Créer une grande famille qui appartient aux démunis où ils peuvent passer leur vie en harmonie
- Maintenir un environnement non pollué et préserver/augmenter la biodiversité du lieu permettant à

toutes les créatures vivantes (animaux, plantes et hommes) de survivre en paix

- Créer une plate-forme interreligieuse où les membres de toutes les religions seront traités de manière égale
- Devenir un centre de développement des abandonnés, des orphelins et des opprimés où ils pourront transformer leur vie
- Construire une relation inter-ONG pour le développement au niveau local

ASHA BHAVAN CENTRE



Nous avons reçu le 8 septembre 2022 un appel urgent de Sukeshi et de son fils John-Mary – « Papu » pour la rénovation de l'étage du bâtiment de Kathila, et la mise hors eau du sous-sol (voir photos). En effet, pour maintenir la fondation

sur une base solide, une réparation et une rénovation approfondies sont nécessaires de toute urgence. Ce foyer pour enfants handicapés est un projet phare d'ASHA BHAVAN CENTRE. 114 filles handicapées (et bientôt 150) y reçoivent des services de soins et de réadaptation tout au long de l'année.

Nous leur avons confirmé que l'AVTM allait financer ce projet qui nous semble nécessaire pour un développement harmonieux d'enfants handicapés en envoyant 30.300 euros que nous prenons sur nos réserves.



Les enfants handicapés sont accompagnés par les équipes d'ABC pour les rendre autonomes et intégrés dans la société :

- identification et intervention précoces,
- aide médicale, kiné et ergothérapie,
- formation professionnelle,
- sports et activités récréatives (danse, musique, yoga, ...)

Les photos des pages suivantes montrent bien l'épanouissement des enfants accueillis.

Séance de kiné



Thérapie



Médecine



Médecine



La vie au quotidien



La vie au quotidien



Ecole



Ecole



Ecole



Ecole



Formation professionnelle



Formation professionnelle



Formation professionnelle



Formation professionnelle



Yoga



Yoga



Sport



Sport



Sport

Sport



Sport

Sport



Pour soutenir les projets de l'AVTM :

Vous pouvez nous soutenir :

- en envoyant par courrier un chèque à l'ordre de l'AVTM à notre adresse,
- en vous connectant sur notre site internet et en suivant les indications en haut de page à droite (pour rejoindre notre page sur le site Hello Asso)
- ou directement par virement sur notre compte bancaire :

IBAN : FR76 3000 4008 1600 0083 9686 356

Pour soutenir les projets de l'ASSS :

Vous pouvez nous soutenir :

- en envoyant par courrier un chèque à l'ordre de l'ASSS à notre adresse,
- ou directement par virement sur notre compte bancaire :

IBAN : FR76 3000 4008 1600 0077 1281 956

L'Association vous enverra un reçu fiscal début 2023 pour les dons de l'année 2022. La loi de finance vous permet d'obtenir une réduction d'impôt de 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable (dans ces conditions, un don de 100 euros vous donne droit à une réduction d'impôts de 66 euros et vous revient à 34 euros).